



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-  
**Lundi 19 Juin 2017**

L'An Deux Mil Dix-sept, le Lundi 19 du mois de Mars à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 12 Juin 2017, à la salle du Conseil de la Mairie, Place des Anciens Combattants, sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire.

Conformément à l'Article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du Conseil Municipal est publique.

**Etaient réunis sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire :**

- Mme Béatrice BLANCO, M. Jean-Jacques SONNTAG, Mme Rachel MEUNIER-FAVIER, Mme Valérie GRANGEON, **Adjoint**s

- M. Michel DURAND, M. Sébastien BONNEFOI, Mme Nicole ROHMER, Mme Nathalie BARBIER, M. Gilles GIRAUDON, Mme Michelle BROSSIER, M. Michel PEATIER, Mme Maria Paula BEM MARQUES MARTINS, **Conseillers Municipaux**

**Etait(ent) Absent(s) et/ou Excusé(s) :**

M. Alain PERRIN : arrivée à 19h25

**Procuration(s) :**

- Mme Laura LANCRY-FORESTIER donne pouvoir à Mme Nicole ROHMER
- Mme Brigitte DEVEAUX donne pouvoir à Mme Béatrice BLANCO

**Secrétaire de séance :**

Mme Maria Paula BEM MARQUES MARTINS

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 Mars 2017
- Antenne relais SFR – avenant n°1 à la convention du 12 septembre 2006

VOIRIE

- Convention de mise à disposition des services d'une commune membre pour des missions concernant l'entretien de voirie d'intérêt communautaire

URBANISME

- Avis sur le projet de modification du PLU de la commune d'Andrézieux Bouthéon
- AMF 42 – adhésion au contrat de protection juridique

INTERCOMMUNALITE

- Modification des statuts – Syndicat Mixte du Bonson

FINANCES

- Subvention exceptionnelle Boule
- Dossier de demande de subvention au Conseil Départemental Enveloppe de solidarité
- Décision Modificative n°1 – Budget principal

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu sommaire des commissions municipales
- Préparation du Conseil Municipal du 30/06/2017 – Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017
- Prochaines échéances

Effectif légal du conseil municipal : 19  
Nombre de Conseillers en Exercice : 16

Nombre de membres Présents	13
Nombre de suffrages exprimés	15
<i>Dont nombre de Procuration(s)</i>	2
<i>Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote</i>	<i>0 (Cf. Délibérations)</i>

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ARCHER Marc, Maire. Au vu de la feuille d'émargement, il a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal n'apporte aucune observation à ce que les votes aient lieu à scrutin public, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le vote à scrutin secret.

## **1. Désignation du secrétaire de séance / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 Mars 2017**

Mme Maria Paula BEM MARQUES MARTINS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le Procès –Verbal du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des votants.

## **2. Communication du Maire**

Néant

## **3. Antenne relais SFR – avenant n°1 à la convention du 12 septembre 2006**

La commune de Saint-Cyprien a signé le 12 septembre 2006 une convention avec la société française du radiotéléphone (SFR) concernant la mise à disposition d'un emplacement dans le terrain situé « Stade des Landes » rue des grandes Terres sur la parcelle cadastrée numéro 134 section AO aux fins d'installer un site d'émission réception.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour une durée de 12 ans avec une revalorisation du loyer annuel, soit 3800 € HT. Ce loyer augmentera de deux pour cents (2 %) par an.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention du 12 septembre 2006 pour une durée de 12 ans avec un loyer annuel de 3800€ HT revalorisé de 2% par an

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **VOIRIE**

## **4. Convention de mise à disposition des services d'une commune membre pour des missions concernant l'entretien de voirie d'intérêt communautaire**

M. Jean-Jacques SONNTAG expose.

En application des dispositions de l'article 166 de la loi sur les libertés et responsabilités locales en date du 13 août 2004, codifié au II de l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention a pour objet de définir les missions pour lesquelles les services de la Commune de ST CYPRIEN sont mis à disposition de la Communauté d'agglomération Loire Forez dans le cadre de l'exécution de la compétence entretien des voies d'intérêt communautaire.

Cette mise à disposition répond à la volonté pour Loire Forez d'assurer l'exercice de ses missions dans les meilleures conditions opérationnelles, tout en limitant dans la mesure du possible ses charges de personnel.

La convention fixe également les modalités du remboursement du coût de fonctionnement du service pour l'exercice de ces missions.

Par délibération du 2 novembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition des services d'une commune membre pour des missions concernant l'entretien de voirie d'intérêt communautaire.

Depuis le 1er Janvier 2017, d'autres missions seront réalisées en régie.

Il s'agit d'intégrer dans la convention toutes les missions réalisées en régie : la surveillance du réseau, le rebouchage des nids de poule, l'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale, l'élagage des arbres d'alignement, l'entretien courant des ouvrages d'art et la rédaction des permissions de voirie.

Le coût des missions visées ci-dessus est fixé forfaitairement à 3 670 €.

La présente convention est conclue pour une durée d'1 an, elle sera reconduite par tacite reconduction, dans la limite d'une durée maximum de 6 ans.

Les dispositions financières et modalités de versement sont énoncées dans le projet de convention en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,**

**APPROUVE** la Convention de mise à disposition des services d'une commune membre pour des missions concernant l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ;

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à la signer.

## **URBANISME**

### **5. Avis sur le projet de modification du PLU de la commune d'Andrézieux Bouthéon**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L123-9 et L123-18,

Vu l'arrêté préfectoral n°232/2015 du 10 août 2015 portant notamment transfert de la compétence plan local d'urbanisme,

Considérant que conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, le projet de modification de plan local d'urbanisme de la commune d'Andrézieux-Bouthéon a été transmis à la commune de Saint-Cyprien le 27 mars 2017 et que celle-ci dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis en tant que personne publique associée,

Considérant que le projet de modification de la commune d'Andrézieux-Bouthéon est compatible avec le PLU de la commune de Saint-Cyprien,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de modification du PLU de la commune d'Andrézieux-Bouthéon tel qu'annexé à la présente.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,**

**EMET** un avis favorable au projet de modification du PLU de la commune d'Andrézieux-Bouthéon

## **6. AMF 42 – adhésion au contrat de protection juridique**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par décision du 10 mars 2017, la Fédération des Maires de la Loire a été transformée en Association des Maires de la Loire et des Présidents d'Intercommunalité, emportant dissolution des associations d'arrondissement.

Jusqu'au 30 avril 2017, la commune de Saint-Cyprien était adhérente au contrat de protection juridique porté par l'arrondissement de Montbrison. Afin d'assurer la continuité, l'AMF 42 propose un contrat similaire.

En souscrivant, il s'agit pour la collectivité de ne pas assumer financièrement les frais de justice (honoraires d'avocats et experts) des litiges auxquels elle pourrait être partie.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au contrat de protection juridique proposé par l'AMF42 avec la SMACL pour un montant annuel TTC de 420€.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité**

**APPROUVE** l'adhésion au contrat de protection juridique proposé par l'AMF42 avec la SMACL pour un montant annuel TTC de 420€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

**DIT** que la dépense en résultant sera prélevée au budget correspondant de la commune.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **7. Modification des statuts – Syndicat Mixte du Bonson**

Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bonson a, par délibération du 11 avril 2017, modifié ses statuts afin d'approuver le changement de siège du syndicat, au 4 allée du Canal ZI les Landes 42160 SAINT-CYPRIEN.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les statuts du Syndicat Mixte du Bonson modifiés en conséquence, tels que présentés en annexe.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité**

**APPROUVE** les statuts du Syndicat Mixte du Bonson modifiés en conséquence.

## **FINANCES**

### **8. Subvention exceptionnelle Boule**

Mme Béatrice BLANCO expose.

L'association Amicale Boule a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle en vue d'acquérir une télévision à destination de l'action Accueil jeunes.

Il est proposé au conseil municipal de participer à hauteur de 50% de l'achat et d'attribuer une subvention d'un montant de 222.41€.

**Vu** les crédits disponibles au chapitre 65 du budget primitif 2017 ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité**

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Amicale Boule de 222.41€.

**AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

### **9. Dossier de demande de subvention au Conseil Départemental Enveloppe de solidarité**

Monsieur le Maire expose que les communes dites rurales peuvent bénéficier d'une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité. Le principe repose sur le soutien aux projets de travaux. Du fait de la loi NOTRe, les acquisitions et les dépenses de fonctionnement ne sont pas éligibles.

La subvention est attribuée dans la limite d'un plancher de 700€ et d'un plafond de 7 000€. Le taux de subvention maximum est de 30% des travaux Hors Taxes.

Monsieur Le Maire propose de présenter les travaux suivants, pour les montants connus à partir des premiers devis réalisés :

<b>Rénovation des courts de tennis</b>	
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant HT*</b>
Surface et équipements	41 828 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 828 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

SOLLICITE le conseiller départemental du canton dans le cadre de l'enveloppe de solidarité ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 10. Décision Modificative n°1 – Budget principal

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant, à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi, le Conseil Municipal est appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives.

Cette décision modificative concerne la section d'investissement et a deux objectifs :

- Ajustement des crédits pour la création d'une issue au fond de la cour de l'école
- Création d'une opération pour la chaufferie de La Garenne

, Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313 : Constructions	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-115 : GRAND PROJET	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-417 : CHAUFFERIE DE LA GARENNE	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

APPROUVE la décision modificative N°1 du budget principal de la commune telle que présentée.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Préparation du Conseil Municipal du 30/06/2017 – Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017

Monsieur le Maire informe que nous avons été saisis comme toutes les communes de la Loire pour convoquer un conseil municipal le 30 Juin. Ce conseil municipal aura pour but de désigner les délégués de la commune à l'élection sénatoriale du 24 septembre. Notre commune doit désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants. Un arrêté préfectoral doit être transmis avant le 20 juin confirmant le nombre de délégués.

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 Juin 2017

La circulaire du ministère de l'intérieur a été transmise par mail à tous les élus le 19 juin 2017.

### Conseil Municipal le 12 juillet à 18h

Le conseil municipal, avant fin juillet 2017, doit débattre des orientations générales du PADD du futur PLUi. Un conseil aura donc lieu le 12/07 à 18h. Les documents fournis par la CALF seront transmis très rapidement aux élus.

Ce même conseil municipal sera également l'objet de la validation de la convention de mutualisation avec Bonson.

### Commission Patrimoine bâti communal – Vie économique

- Complexe polyvalent : les câbles pour la mise en place des rideaux ignifugés sont installés.
- Issue de secours groupe scolaire Les Magnolias : le Syndic des copropriétaires a approuvé la demande. Des devis sont en cours de réalisation.
- Cantine : peinture du self cet été et changement de portes
- Bilan énergétique 2016 : passage de 72 000 € à 63 000 €. La baisse des dépenses énergétiques est due à télégestion, à la mise en place de têtes thermostatiques.... Certains sites sont identifiés comme très énergivores : vestiaires des Landes, cantine ; et nécessiteront une réflexion en vue d'engager une baisse des consommations.
- Ecole : problème de tags et d'intrusions ; un courrier va être adressé à tous les utilisateurs du site pour leur dire de veiller à la fermeture systématique du portillon.
- Projet Néolia : le projet a pris un petit peu de retard du fait du nécessaire constat d'huissier préalable. Le chantier devrait démarrer mi-juillet.
- information sur l'ouverture du Petit Bistrot et de l'auto-école à Intermarché

### Commission Cohésion sociale

- Jobs d'été : 20 candidatures ; 8 jeunes recrutés
- contrat mutuelle : les permanences démarrent le 12/09 après midi. Elles ont lieu le lundi après-midi.
- crèche : de plus en plus de demandes de places. Lors du dernier comité, a été évoquée la nécessaire modification des statuts suite à l'invalidation du budget.
- La semaine bleue se déroule du 2 au 8 octobre. Le loto intergénérationnel a lieu le 2/10 et une sortie au Moulin des Massons le 3/10. Le spectacle au Zénith aura lieu le 12/10.
- Colis des anciens : auparavant un colis homme à 22€ et un colis femme à 22€ ; désormais un colis « couple » sera offert à 30€. L'âge pour y prétendre est 71 ans en 2017.

### Commission Environnement – Cadre de vie

- Le curage des fossés a été effectué les 11 et 15 mai
- Fin mai, broyage des bords des routes et semaine prochaine broyage chemins communaux et fossés
- Le fauchage débutera la semaine prochaine

**Commission Animations et cérémonies**

- Le marché de l'été s'est bien déroulé. L'investissement de tous est salué, tout particulièrement Paola Bem Marques Martins
- Le vin d'honneur réalisé à l'extérieur pour la commémoration du 17/06 a été très apprécié.
- Le 14 juillet est relancé avec concours de pétanque, et friture.

**Commission Voirie – Réseaux divers - Sécurité**

- Des travaux rue de l'Industrie vont être réalisés en fin de semaine
- L'assainissement de l'Allée et de la rue de Tabot sera refait en septembre
- Le projet de la rue des Balmes devrait redémarrer en septembre. Aucune date de travaux fixée
- Sécurité : il y a eu 14 feux de haies. La gendarmerie assure que tous les moyens sont mis en œuvre afin d'identifier le ou les auteurs.
- Poursuite de la réduction des points lumineux : 73 « ballons » ont été supprimés. Il y en avait 198 au total.
- Point sur la circulation sur le CD 108 : une rencontre aura lieu avec le Conseil Départemental. Des solutions seront réfléchies.

**Commission Fleurissement**

- Fleurissement 2017 : La visite des maisons fleuries aura lieu le 11 juillet à 17h pour la commune de St CYPRIEN. Énoncé des dates de passage pour nos communes voisines.
- Point sur la montée de la Garenne : le demoussage des pierres a eu lieu reste l'étanchéité de la cascade puis la mise en eau

**Commission Education – Conseil municipal des enfants**

- Point sur le Conseil d'école
- CME : pas d'élections cette année car seulement 6 enfants se sont présentés aux élections
- Défibrillateur : la commune a obtenu une subvention de la Fondation CNP dont le montant n'est pas connu à ce jour. Il va être procédé à l'achat du nouveau défibrillateur.
- Un réseau internet va être développé à l'école maternelle

**Commission Communication – Démocratie locale**

- Bulletin municipal : 1 200 exemplaires. Il sera distribué les 6/7/8 juillet.
- Nouveau site internet : la maquette a été transmise. Quelques modifications ont été demandées. L'objectif est de le mettre en ligne fin septembre ; après la formation qui sera dispensée en juillet, chacun devra donc rédiger les pages le concernant au cours de l'été.
- Film sur la commune : les prises d'images ont débutées (école, marché...).
- Vue du ciel : le Progrès propose de réaliser l'opération Vue du ciel sur Saint-Cyprien avec une diffusion offerte par la Municipalité du journal à tous les habitants le 2/09. Les devis précis sont attendus.
- Une nouvelle adresse mail pour la commune sera créée et diffusée : [mairie@saintcyprien.fr](mailto:mairie@saintcyprien.fr)

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 Juin 2017

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.

Fait à Saint Cyprien, le 28 Juin 2017

**LE MAIRE  
MARC ARCHER**



A handwritten signature in black ink, which appears to be "M. Archer", written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive, extending to the right of the seal.